

Découvertes sur les sectes et religions



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



G.E.M.P.P.I.

BP 30095
13192 MARSEILLE
Cedex 20

☎ 04 91 08 72 22

gemppi@wanadoo.fr

Revue de presse : sommaire

Amma
Association Gyana, Centre Satyanandashram
Aum
Church of Euthanasia
Eglise du christianisme céleste
Elan Vital
Enfants de Dieu, la Famille internationale
Europe
FMS ó Faux souvenirs induits
Gröning Bruno
Hamer
Islamisme
Kinésiologie
Laïcité
Légionnaires du Christ
Miviludes
Néo-Phare
New age
Nouvelle Acropole
Petites soeurs mariales du Fils bien-aimé et du Paraclet
Politique de vie
Raël
Santé - Sectes
Satanisme
Santo Daime ó Eglise du culte éclectique du flux universel
Scientologie
Témoins de Jéhovah

Colloque national « Refus de soins pour causes idéologiques », le 8 octobre 2005 à L'Espace Ethique Méditerranéen, hôpital de La Timone Marseille. Organisé par le GEM.P.P.I. Inscriptions auprès du GEM.P.P.I. 04 91 08 72 22.



Adhésion au GEM.P.P.I.

Sympathisant : 2 € - Adhérent : 8 €
Soutien : 16 € - Bienfaiteur : à partir de 30 €

GEM.P.P.I. - Groupe d'Etude des
Mouvements de Pensée en vue
de la Prévention de l'individu :

Association membre de la FECRIS

Fédération Européenne des
Centres de Recherche et
d'information sur le Sectarisme
www.fecris.org

**Délégation régionale du
CCMM Centre Roger Ikor** (tel.
01 44 64 02 40) même adresse

Assoc. membre de la FAIL

Fédération des Amis de
l'Instruction Laïque
27, rue Mazagran 13001
Marseille

Découvertes sur les sectes et religions :

Reproduction interdite
Les informations et articles de
presse repris dans ce bulletin
n'engagent que leurs auteurs.

Editeur : GEM.P.P.I.

Impression :

Reprographie de la Cité des
associations de Marseille

Directeur de publication :
Didier Pachoud -

Trimestriel n° 66 ó

01 juillet 2005

PAF: 2,29 € le numéro

Abonnement par courrier : 9,15

€ - Abonnement Internet : 3 €

Commission paritaire n° 73373

Amma

Question du député Philippe Vuilque (JO 22/03/2005) à M. le Premier ministre sur les agissements de Amma, dirigeant du mouvement Amrita. Dans le rapport 2003 de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) initialement installé sur le site internet de la MIVILUDES, il était inscrit : « Amma, dirigeant le mouvement Amrita, prétend guérir la lèpre en touchant de sa langue les lésions du lépreux. Elle affirme également guérir le cancer par imposition des mains et en prenant le malade dans ses bras » (p. 20). En revanche, dans le rapport publié à la Documentation française et remis aux parlementaires, ce paragraphe avait disparu. Cette affaire a été révélée par le journal la République du Centre qui avait enquêté, dans son édition du 4 décembre 2004, sur l'installation d'un ashram d'Amma à Pontgouin (Eure-et-Loir). Or, selon le journal, c'est le secrétaire général de la MIVILUDES qui a demandé à ce que le paragraphe litigieux soit supprimé. Toujours selon cette source, il aurait expliqué : « C'est une erreur. On n'avait pas assez d'éléments pour affirmer cela. Amma n'a jamais dit cela. Nous sommes dans une approche mystico-religieuse, mais le mouvement ne refuse pas les soins. Ce n'est pas un mouvement à dérive sectaire ». Il faut toutefois relever que la ferme de Pontgouin, s'inspirant de l'hindouisme, propose de guérir les maladies chroniques, de consoler de la perte d'un être cher, et de dispenser des vibrations positives moyennant finances. Il lui demande de bien vouloir fournir des précisions sur ce dysfonctionnement grave qui entache la lutte contre les dérives sectaires incombant au Gouvernement.

Association Gyana , Centre Satyanandashram

Question du député Mariani Thierry (JO 31/05/2005) au Ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la nature exacte de l'association Gyana, domiciliée à Paris et du centre Satyanandashram, domicilié à Chesley, dans l'Aube. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il considère que ces associations revêtent un caractère sectaire.

Aum

La secte Aum existe toujours, sous le nom d'Aleph, et reste dangereuse. TOKYO, 18 mars (AFP) - La secte japonaise Aum Vérité Suprême s'est fait connaître dans le monde entier en 1995 par un attentat spectaculaire au gaz sarin qui a fait 12 morts et des milliers de blessés dans le métro de Tokyo. Selon les services de renseignement, elle est toujours active et dangereuse. Aujourd'hui, le culte d'Aleph suit les mêmes croyances qu'Aum et compte actuellement 1.600 fidèles, un chiffre bien moindre qu'en 1995, mais toutefois en hausse d'un millier depuis l'opération policière qui a suivi l'attentat. Aleph vend également des casques dotés d'électrodes, censés permettre de recevoir les mêmes ondes cérébrales que celles du gourou et de purifier son esprit, selon des sources sécuritaires. Une autre pratique vise à chanter inlassablement des mantras en coeur avec la voix d'Asahara enregistrée sur une cassette tournant en boucle, soulignent les mêmes sources. "Ils chantent: +Je me dévoue au Grand Maître (Asahara) et à la Déesse Shiva+ ans fin, sans dormir pendant une semaine (...) Ce qui se passe, c'est qu'on sombre dans un sommeil hypnotique et qu'on hallucine".

Church of Euthanasia

Question du député Vuilque Philippe à M. le garde des sceaux. (JO le : 27/04/2004) Philippe Vuilque a attiré l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur un paragraphe du rapport de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires consacré au mouvement Church of Euthanasia. Ce mouvement, qui tente de s'implanter en France, y est présenté comme faisant l'apologie du suicide sur Internet. Etant donné que la provocation au suicide est punie par le code pénal français, il lui a demandé si la justice compte intervenir pour poursuivre ces agissements. Le garde des sceaux a répondu qu'en ce qui concerne le mouvement Church of Euthanasia, le

procureur de Bobigny a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire actuellement en cours. (JO : 24/05/2005)

Eglise du christianisme céleste

Mort d'un adolescent après des séances d'exorcisme à Cayenne
CAYENNE, 6 jan 2005 (AFP) - Un adolescent soumis à des violences corporelles est décédé après des séances d'exorcisme pratiquées par des membres de "l'Eglise du christianisme céleste". Maurice Saint-Pierre, le plus haut dignitaire en Guyane de cette association culturelle, son épouse Denise Anatole Saint-Pierre et deux autres adeptes, dont un employé de la préfecture, ont été mis en examen pour "violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Ces mises en examen s'accompagnent de circonstances aggravantes. "Les auteurs connaissaient la vulnérabilité de la victime et ces violences ont été commises par plusieurs personnes agissant en qualité de co-auteurs ou de complices". La mort de Roger, âgé d'un peu plus de 15 ans, a été constatée dimanche dans "l'Eglise du christianisme céleste" située dans un quartier populaire de Cayenne. Confié par sa propre mère au pasteur de cette Eglise, le mineur, épileptique et sous traitement, a subi des séances d'exorcisme sensées "chasser le diable de son corps". De source proche de l'enquête, l'adolescent a été entendu durant la nuit précédant sa mort par des témoins qui ont déclaré qu'"il a hurlé qu'il avait mal", tout en injuriant et implorant ses exorcistes. Soumis à des rites de désenvoûtement, il a été bâillonné avec du scotch d'emballage, puis avec une sangle, flagellé avec des rameaux, puis entravé à une croix. L'autopsie a révélé des traces de liens aux poignets, aux avants bras et aux chevilles, des irrptions cutanées sur le cou, un gros hématome à l'oeil droit, des traces de coups sur le crâne et un oedème pulmonaire, a décrit la procureure qui pense que l'adolescent a succombé par étouffement.

Exorcisme meurtrier : la paroisse en cause est "dissidente" selon un prêtre. PARIS, 7 jan 2005 (AFP) - La paroisse guyanaise de l'Eglise du christianisme céleste, mise en cause dans le décès d'un jeune garçon après des séances d'exorcisme, est "dissidente", a affirmé le chef du diocèse de France et des Dom-Tom de cette Eglise d'origine africaine, le révérend Michael Hobo-Sobowalé.

Elan Vital

Question du député Philippe Vuilque (JO 19/10/2004) à M. le ministre de l'intérieur sur les organismes de formation professionnelle liés à des mouvements sectaires. Tout récemment, la presse a rappelé que la société Aventis avait été pénétrée par la secte Elan Vital, au travers d'un cabinet de conseil. La personne utilisait une méthode contestable destinée à cerner la personnalité des salariés. Ce cas est révélateur des agissements de certains mouvements sectaires qui s'engouffrent dans un marché estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros. Il lui demande en conséquence si des instructions ont été données aux services des renseignements généraux pour informer les sociétés et le Conseil national de la formation professionnelle sur les mouvements sectaires qui pratiquaient ainsi l'infiltration d'entreprises à des fins prosélytes et lucratives. Réponse du ministre de l'intérieur (JO 01/02/2005) : « Pour ces derniers, la formation professionnelle peut en effet offrir des possibilités de prosélytisme car elle s'adresse à un public de stagiaires captifs, donc réceptifs. Si ce risque est connu, l'identification de cas avérés est complexe. Il ne peut donc être dressé de liste d'organismes qui pourrait être communiquée au Conseil national de la formation professionnelle. Cependant, il convient de préciser que la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), les préfets et les services de la police nationale se montrent particulièrement vigilants en ce domaine.

Enfants de Dieu ó La Famille internationale

Morts dans LA FAMILLE : abus sexuels coutumiers, suicides d'adeptes. San Francisco Chronicle 27-01-2005. Don Lattin, chroniqueur religieux. Trad. résumée J.Richard (UNADFI). Josh avait 18 ans quand il a quitté les Enfants de Dieu. Trois ans après, le 29-01-1999 il s'est tué d'une balle de revolver sur le bureau de son frère Chris. Josh a laissé deux notes, une pour ses jeunes fils,

l'autre pour sa fratrie, mais pas pour ses parents. Josh et Chris font partie des centaines de jeunes adultes nés dans la secte, mais qui plus tard l'ont quittée. Dans le cas de Josh ce sont les difficultés d'adaptation en dehors de La Famille, qui ont contribué à sa mort. Selon Chris c'est aussi le résultat de son envoi dans le « Victor Program » établi par la secte pour dompter les adolescents en rébellion. « Josh a été mis en « Victor Program », ce qui comporte privation de sommeil et de nourriture, travaux manuels, mutisme imposé et isolement. », a dit Chris. Les amis et la famille du mort disent que les suicides résultent d'années de viol sexuel, spirituel et physique qu'ils ont subis en grandissant dans une des sectes les plus secrètes pendant les années 70 et 80. Personne en dehors du groupe n'a accordé beaucoup d'attention au courant de suicides jusqu'au 8 janvier 2005, où Ricky, « Davidito » Rodriguez, qui fut considéré comme l'héritier du trône dans la Famille, a assassiné la secrétaire personnelle de sa mère, Angela Smith, dans son appartement à Tuckson (Texas), puis s'est suicidé au volant de sa voiture à la frontière de la Californie. Sur sa vidéo, confession de 45 minutes [enregistrée l'avant-veille] Rodriguez révèle que son plan d'origine était de torturer Angela Smith pour obtenir d'elle l'information qu'il lui fallait pour se mettre en chasse de sa mère (avec qui il était en conflit), Karen « Maria » Zerby, actuelle prophète et leader spirituel de la secte. Dans cette vidéo il accuse sa mère et son mari Peter Amsterdam de viols que lui et d'autres, selon lui, ont subis pendant des années au cours de leur croissance dans la secte. Plus d'une douzaine de transfuges ont déclaré à The Chronicle que des activités sexuelles parmi les enfants, les adolescents et des adultes se sont produites dans de nombreuses communautés, spécialement entre 1975 et 1986, après lesquelles La Famille affirme qu'elle « a mis en place de strictes règles pour assurer la sécurité et la protection des enfants »¹ Mais ceux qui ont suivi les retombées humaines de cette période permissive ont dit que la maltraitance sexuelle n'était qu'un des nombreux démons qui ont conduit des membres de la seconde génération à en finir définitivement. S'adapter à la vie dans le monde extérieur après des années d'isolement et d'endoctrinement religieux, affirment d'anciens membres, peut constituer exactement le même traumatisme que de subir un viol. En 1993, Dupuy est apparu comme un transfuge typique et une source d'informations sur les pratiques de viol à l'intérieur des EDD, qui alors se sont dénommés La Famille. A ce moment Dupuy a révélé que de jeunes membres de la secte ont été envoyés au Victor Program. Il a dénoncé le centre de redressement un « système brutal et opprimant de manipulation mentale (« thought reform »), soumettant les détenus à « un viol mental, psychologique et physique ».

Claire Borowik, porte parole de The Family International à Washington (DC) conteste le sombre tableau fait des transfuges. Dans une déclaration écrite, Borowik a dit que La Famille n'était au courant que de dix suicides parmi d'anciens membres au cours des 13 dernières années.. Elle a dit que 35.000 personnes ont été dans La Famille pendant les dernières 35 années et que ses membres à plein temps sont actuellement 8.000.

<http://www.sfgate.com/cgi-bin/articlearchive/2005/01/27/MNG8MB16Q51.DTL>

Europe

Sectes L'abus de faiblesse bientôt sanctionné pénalement en Belgique. Le Soir 29-03-05 - Le député Philippe Monfils (MR, majorité) a réintroduit sa proposition de loi visant à réprimer « l'abus de faiblesse résultant d'une sujétion psychique ou physique »¹ Une législation dont on attend la mise en oeuvre depuis huit ans déjà. Dès avril 1997, la commission parlementaire d'enquête sur les sectes recommandait l'introduction dans notre droit pénal d'une disposition réprimant l'abus de la position de faiblesse d'un individu. La proposition prévoit d'insérer dans le Code pénal un nouveau chapitre consacré aux atteintes aux libertés fondamentales. Et de punir tout abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse, soit d'un mineur, soit d'une personne vulnérable (par son âge, sa maladie, sa déficience physique ou psychique ou même son état de grossesse), en vue d'obliger ce mineur ou cette personne à un acte ou une abstention qui lui seraient gravement préjudiciables. Des dispositions qui permettraient, par exemple, de réprimer une secte qui interdirait à ses membres malades de bénéficier d'une transfusion sanguine. Punir ce genre de dérive, effectivement, précise Philippe Monfils, mais aussi toute menace, intimidation ou pression morale commise intentionnellement sur une personne vulnérable pour obtenir d'elle un acte ou une abstention.

Sectes en Belgique Etat des lieux. LE SOIR, 16 mars 2005. Belgique. Plus de 530 groupements ont été passés au crible par l'observatoire fédéral des sectes(1), au cours des cinq dernières années. Or la

plupart d'entre eux sont absents de la liste parlementaire d'enquête sur les sectes dressée en 1997. En Belgique, le monde des sectes est donc particulièrement mouvant. L'observatoire relève d'ailleurs que les demandes du public sont en augmentation constante, tout comme celles des autorités qui enregistrent des taux de croissance encore plus importants (+ 16 % en 2004, + 23 % en 2005).

*De son nom officiel, le « Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles » (CIAOSN) 139, rue Haute, 1000-Bruxelles, tél. 02-504.91.68, e-mail : info@ciaosn.be
site internet www.ciaosn.be.*

Les Témoins de Jéhovah reconnue collectivité de droit public à Berlin. BERLIN, 24 mars 2005 (AFP) - La Ville-Etat de Berlin doit reconnaître aux Témoins de Jéhovah le statut de collectivité de droit public, selon un jugement rendu jeudi par la Cour d'appel administrative de Berlin. La Loi allemande prévoit qu'une communauté peut prétendre au statut de collectivité publique à l'unique condition de présenter "une garantie de durée par sa charte et le nombre de ses membres".

L'Eglise de scientologie ne doit plus être placée sous surveillance en Sarre. 27 avr 2005 (AFP) - La Cour administrative d'appel de Sarre (Allemagne) a ordonné mercredi la fin de la surveillance des adeptes de l'Eglise de scientologie dans cette région par les services de renseignements intérieurs.

FMS ó Faux souvenirs induits

LE FIGARO - 22 mars 2005- **Les associations anti-sectes s'inquiètent d'un nouveau phénomène** né aux Etats-Unis. Ces «thérapeutes» qui suggèrent de faux souvenirs d'inceste. Jean-Louis Langlais, président de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), doit remettre aujourd'hui son rapport annuel au premier ministre, Jean-Pierre Raffarin. A cette occasion, un type redoutable de manipulations mentales aboutissant à de fausses accusations d'inceste avait été dénoncé. Appelée «faux souvenirs induits» ou «mémoire retrouvée», cette technique se développerait actuellement en France. La technique des «faux souvenirs induits» est «diabolique». Des «thérapeutes» charlatans peuvent manipuler des jeunes femmes et les conduire à accuser injustement leur mère ou leur père d'inceste. Dans le climat d'indignation face à la pédophilie, il est tentant de stigmatiser ces parents sans les entendre. Pourtant, il arrive que ces accusations résultent d'une manipulation mentale. En usant des «faux souvenirs», ces médecins de l'âme veulent expliquer d'emblée la souffrance d'un patient par un traumatisme résultant de violences sexuelles dans la petite enfance. Enfouis dans la mémoire, des souvenirs violents empêcheraient son épanouissement. Avec insistance, le «thérapeute» use de son pouvoir de suggestion et incite le patient à exhumer des scènes traumatisantes. A force, la jeune femme finit par en être convaincue et trouve une explication à ses difficultés : elle accuse l'un de ses parents. Le conditionnement dure de quelques mois à plusieurs années. Il coupe la personne de son entourage et facilite l'emprise du «thérapeute», qui peut être un véritable psychothérapeute ou revendiquer un titre ésotérique. Des couples de parents résistent à l'infamie. Un retraité de Melun et sa femme ont «décidé d'en parler publiquement sur une chaîne de télévision française, mais la plupart des familles n'osent pas». Car la parole de ces gens injustement accusés reste difficilement audible. Certains envisagent de créer une association à l'instar de False Memory Syndrome Foundation créée aux Etats-Unis pour dénoncer cette technique. Des universitaires américains, Elizabeth F. Loftus et Katherine Ketcham, ont montré dans les années 90 qu'il est possible d'implanter de faux souvenirs par simple suggestion ou fausses informations. La mémoire est en effet malléable. Pour le célèbre neuropsychiatre Boris Cyrulnik, cette pratique permet de transformer un fantasme en souvenir. Aux Etats-Unis, elle a connu son apogée au début des années 1990. Ses adeptes se réfèrent à une sorte de bible : The courage to heal (Le courage de guérir), publié en 1988 par deux auteurs qui ne sont ni médecins, ni psychologues.

Pour faire face à cette nouvelle vague de psychoséctarisme, le GEMPPPI a publié un dossier spécial (n°54) FMS et a participé à la création de l'association « Alerte aux Faux Souvenirs Induits » AFSI.

Gröning Bruno

Guérisons divines» et amalgame. Le «Cercle des amis de Bruno Gröning» est véritablement dangereux. Mais fallait-il l'accuser de façon aussi globale ? Le «Cercle des amis de Bruno Gröning»

est né en 1979 en Allemagne, 20 ans après la mort de l'intéressé, survenue alors qu'il comparait en jugement pour exercice illégal de l'art de guérir, à la suite de prétendues guérisons miraculeuses. Et ses proches avaient donc poursuivi plus tard sur sa lancée, fondant un mouvement vite perçu comme sectaire. Cette organisation prône, selon une note publique du «Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles» (CIAOSN, qui fait référence en Belgique) , qu'il «*existe une force supérieure (...) qui peut donner la guérison*» et que Gröning «*possédait une connaissance précise et intuitive de cette force*». Bref, en suivant son enseignement, on pourrait «*capter la force divine*» et ainsi tout guérir: allergies, cécité, surdité, diabète, cancer, sclérose en plaques, maladies vasculaires ou gynécologiques, et on en passe ! Ce mouvement est donc véritablement dangereux, en ce qu'il rend, au mieux, la médecine classique supplétive, avec les risques que cela comporte. De surcroît, «*si la guérison n'est pas constatée*», le Cercle Gröning met en cause la «*foi*» du malade, la qualité et l'influence de son entourage, et non sa «*technique*». «*De cette manière, la théorie reste toujours sauve.*» Or le directeur du CIAOSN, Eric Brasseur, nous indiquait justement, mardi, que «*les guérisons avancées par le Cercle ne sont pas validées scientifiquement, ni reconnues par la médecine conventionnelle*». Le Bundestag allemand l'avait lui-même constaté dès 1998. Classique, côté sectes: l'individu est donc aussi porté à se séparer de sa famille, de son entourage. Mis en ligne le 06/04/2005. *Cet article provient de <http://www.lalibre.be>*

Hamer

Condamnation définitive du guérisseur allemand Ryke Hamer
PARIS, 2 juin 2005 (AFP) - La condamnation du guérisseur allemand Ryke Hamer à trois ans d'emprisonnement pour escroqueries et complicité d'exercice illégal de la médecine est désormais définitive, la Cour de cassation ayant rejeté son pourvoi. Le 1er juillet 2004, la cour d'appel de Chambéry avait établi la culpabilité de M. Hamer, médecin allemand interdit d'exercice depuis 1986, qui voit dans toute maladie la manifestation d'un "choc psychique intense" et encourageait des patients, notamment atteints de cancer, à cesser leurs traitements traditionnels. Alors installé en Espagne, M. Hamer a attaqué cet arrêt estimant que la cour d'appel n'avait pas respecté les droits de la défense. Le guérisseur prétendait notamment n'avoir pas été tenu informé d'une expertise médicale qui l'obligeait à comparaître. Le prévenu, qui est actuellement incarcéré à Fleury-Mérogis (Essonne), considérait en outre que la Cour d'appel n'avait pas donné de base légale à sa condamnation pour complicité d'exercice illégal de la médecine et escroquerie. Dans un arrêt rendu mardi, la chambre criminelle de la Cour de cassation n'a pas souscrit à ses arguments et a confirmé la sentence. En ce qui concerne l'escroquerie, la Cour relève notamment que pour déclarer Ryke Hamer coupable, "l'arrêt retient qu'interdit d'exercer la médecine en Allemagne et ne pouvant l'exercer en France, il a néanmoins usé de la qualité de médecin pour tromper des malades et les déterminer à des remises de fonds". La première plainte contre Hamer avait été introduite en 1996 par un homme dont l'épouse, atteinte d'un cancer du sein, avait abandonné tout traitement. Elle était décédée des suites de sa maladie après avoir refusé son placement à l'hôpital. (*Voir aussi le bulletin n°49 du GEMPPPI*)

Islamisme

Islamisme, salafisme : « Mon fils a subi un lavage de cerveau » . Le Parisien , 15.02.2005. La mère d'un jeune Français détenu en Irak raconte l'endoctrinement islamiste subi par son fils. Myriam Cherif, d'origine tunisienne, dénonce la manipulation des jeunes par des « gourous » intégristes. Son fils unique, Peter, 22 ans, capturé le 2 décembre 2004 à Falloudja, est détenu avec deux autres Français dans un centre de détention militaire américain au sud de l'Irak. Son fils est parti faire des études en Syrie, puis s'est retrouvé en Irak. Myriam Cherif l'explique ainsi : « Dans un premier temps, ils sont conditionnés en France par des gourous qui les prennent sous leur coupe, puis ils sont envoyés en Syrie auprès de soi-disant théologiens, très bien formés, pour faire leur travail de prosélytisme. C'est le fonctionnement caractéristique d'une secte. Comment expliquer que des jeunes nés à Paris puissent attacher une ceinture d'explosifs à leur taille ou partir la kalachnikov à la main ? La plupart d'entre eux ne parlent même pas arabe ou ne sont jamais allés dans un pays du Moyen-Orient. On commence même à voir des filles suivre ce genre de parcours. Il y a tout un travail

d'endoctrinement exercé sur eux. Tout se passe à l'insu des parents. Ces « fous de Dieu » qui jouent avec la vie des jeunes constituent un réel danger pour la République française. Ils disent enseigner le « bon islam ». Peu à peu, ils sont coupés du monde. Ils subissent alors un vrai lavage de cerveau. Mon fils se levait tous les jours à 4 heures du matin pour faire la prière. Il ne dormait quasiment plus. Il n'avait plus le droit de regarder la télévision. On lui expliquait que toutes ces choses matérielles étaient néfastes. S'il se plaignait, on lui disait que « le diable » l'influçait et il devait aller faire des ablutions et des prières supplémentaires. Ces groupes islamistes les obligent à marcher par trois dans la rue. Mon fils était de plus en plus renfermé sur lui-même. Il ne quittait plus sa chambre où il étudiait le Coran sans arrêt. Il faisait la prière tout le temps. On leur explique qu'il faut aller à Damas car il y a les meilleures écoles pour apprendre le Coran. Mon fils est parti seul en mai 2004. Il n'était pas inquiet, car il allait rejoindre d'autres jeunes du XIX^e arrondissement. Il racontait également qu'il y avait des élèves venant de partout, du Canada, de Belgique. Il y a des signes précurseurs. Le mécanisme est toujours le même. Au début, leur engagement religieux apporte des changements bénéfiques. Ils ne fument plus de cannabis, ne boivent plus de bière et respectent davantage leurs parents. Ces gamins retrouvent une sorte de sérénité. Qui ne serait pas rassuré par cela ? Donc, tout le monde laisse faire. Dans un premier temps, les parents qui voient partir leurs enfants pour faire des études religieuses à l'étranger ne sont pas inquiets. Puis ces jeunes tombent entre les mains de salafistes qui prônent le jihad.

Salafisme. Impuissance et incompréhension d'une mère face à l'intégrisme de sa fille. PARIS, 22 fév 2005 (AFP) - Quatre ans après le basculement de sa fille dans un islam radical, Doris A. s'interroge toujours sur le processus qui a mené une jeune femme "éduquée", d'un milieu social plutôt aisé, à épouser des thèses et des comportements intégristes. "Ma fille a été happée par des gens qui lui ont donné des recettes toutes prêtes, qui lui ont lavé le cerveau", suggère Doris. S., aujourd'hui 28 ans, part en 1996 poursuivre ses études en Allemagne. En 2000, elle annonce à sa mère qu'elle s'est convertie à l'islam et mariée avec un jeune homme d'origine jordano-algérienne. S. portait le foulard et des vêtements très couvrants", se souvient-elle. La mère découvre alors une jeune femme en totale rupture avec son passé, dont la foi est devenue l'unique préoccupation. "J'essayais de lui parler de sa jeunesse, mais elle n'accrochait plus sur le passé. C'est comme si tout ce qu'il y avait avant n'avait jamais existé. En fait, tout son discours tournait autour d'une seule équation: nous contre les autres". Doris évoque "des fréquentations à la mosquée" et "la mouvance turque extrémiste". Pendant deux ans, la mère et la fille ne se verront pas. Mais S. lui écrit, "des lettres truffées de Bismillah (au nom de Dieu) et d'Inchallah... Je n'y comprenais rien. Ma fille m'était devenue étrangère". En outre, S. a entraîné en quelques mois son jeune frère, âgé de 20 ans. "Nous vivions au rythme des prières et des récitations en arabe. Et ils ont enlevé les tableaux des murs de la maison". La mère craque. Les enfants quittent le domicile familial et elle perd contact pendant plusieurs semaines. Lorsque le fils revient, les appels en provenance d'Allemagne, de France, sont incessants. Sa soeur le "harcèle" au téléphone. "Elle essayait de construire un réseau autour de lui". Doris éloigne son fils. Elle pense que pour lui désormais, "la parenthèse est fermée", même s'il a gardé contact avec sa soeur. S. quant à elle, après avoir divorcé, a épousé un Français converti et le couple est parti s'installer au Caire, du jour au lendemain. "Je n'ai pas de nouvelles", dit Doris.

kinésiologie

Kinésiologie: plus d'une centaine de lieux de formation en France. BREST, 26 mai 2005 (AFP) - Les époux Boucher-Durand, qui comparaissent à partir de lundi devant la cour d'assises du Finistère après le décès de leur dernier enfant pour malnutrition, avaient fondé à Moëlan-sur-Mer (Finistère) un établissement de formation à la kinésiologie, une pratique enseignée dans plus d'une centaine de structures en France répertoriées au Journal officiel. Ces structures de formation sont légalement déclarées auprès des préfetures. Selon ses concepteurs, la kinésiologie est née dans les années 1970 après séparation de la chiropraxie, à l'initiative de l'américain John F. Thie. Elle permettrait "de créer des conditions favorables à l'apprentissage des compétences de base avec un succès complet" par "utilisation du test musculaire". Dans son rapport 2001, la mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS) prenait en exemple le mouvement kinésiologue pour mettre en garde contre "l'habileté que peuvent développer les organismes à caractère sectaire pour expertiser les réglementations et bâtir

les solutions permettant de contourner les règles applicables". La MILS faisait notamment référence à un ouvrage mis à jour par les époux Boucher-Durand en 2000, intitulé "la kinésiologie en France face aux administrations, aux organismes officiels et au public" et recommandant les réponses à faire en cas de confrontation avec les contrôleurs des impôts, les gendarmes et policiers, les enseignants, les journalistes et les représentants des professions médicales.

(Voir aussi le bulletin n° 63 du GEMMPI consacré à la kinésiologie)

Kérywan, 16 mois, est mort de malnutrition "majeure", selon les experts. QUIMPER, 1 juin 2005 (AFP) - Une malnutrition "majeure, ancienne et chronique" est à l'origine de la mort de Kérywan à 16 mois, ont déclaré sans réserve, mercredi, plusieurs témoins et experts médicaux devant la cour d'assises du Finistère où sont jugés les deux parents et trois médecins. "La malnutrition a joué un rôle total, formel dans la pathologie de l'enfant", mort d'une infection généralisée suite à une "anémie sévère accompagnée d'une déminéralisation osseuse", a expliqué le docteur François Labbé, médecin légiste, expert auprès des tribunaux, au troisième jour du procès. "L'enfant était tellement dénutri, si fragile, qu'il n'a pu faire face à l'infection", a confirmé de son côté le professeur Thierry Billette de Villemeur, pédiatre expert auprès la cour de cassation, excluant comme ses confrères l'hypothèse d'une maladie génétique ou psychologique. Jusqu'à sa mort le 12 novembre 2000, Kérywan était nourri exclusivement au sein, alors que sa mère, enseignante indépendante en kinésiologie, avait adopté un régime quasi végétalien. Il pesait six kilos. Malgré ses pertes de poids successives à partir de 6 mois, il n'a jamais été hospitalisé. Kerywan n'a jamais été vacciné "ce qui prouve qu'il n'a pas été suivi correctement", selon le docteur Billette de Villemeur, également chef de service à l'hôpital Trousseau.

kinésiologie , Mort de Kérywan: les parents condamnés . QUIMPER, 3 juin 2005 (AFP) - La cour d'assises du Finistère a condamné vendredi à 5 ans de prison, dont 8 mois fermes couvrant la détention provisoire, les époux Boucher-Durand, reconnus coupables de la mort par malnutrition et absence de soins de leurs fils Kérywan, âgé de 16 mois. Les époux sont également soumis à une obligation de soins dans le cadre d'une période de mise à l'épreuve de 3 ans. Depuis le drame, le couple a "complètement changé de vie". "Nous avons rompu tout lien avec la kinésiologie, je sais combien je peux interpréter les choses de façon aberrante", a ajouté Mme Boucher-Durand, actuellement en doctorat de sciences de l'éducation. Même regret de la part de son époux Ronan, ex-ingénieur, puis enseignant en kinésiologie jusqu'au jour des faits et aujourd'hui enseignant vacataire en mathématiques. Il a assuré avoir "changé de métier et d'alimentation" dès leur sortie de prison début août 2001. "Nos enfants, dès la moindre anomalie, c'est le médecin tout de suite (..) on a fait un remaniement complet de notre vie (..) la kinésiologie est radicalement derrière nous. Nous avons à nouveau une alimentation à base de viande et poisson", a-t-il expliqué.

Les parents de Kerywan, accusés d'avoir privé leur enfant de soins
LE MONDE 04.06.05 - Catherine Séry-Baudry, avocate générale à la cour d'assises du Finistère, a requis, jeudi 2 juin, une peine de cinq ans de prison, dont une partie ferme couvrant la détention provisoire (sept mois et vingt-huit jours), à l'encontre de Pascale et Ronan Boucher, pour avoir causé la mort par malnutrition de Kerywan, leur enfant de 16 mois et demi, le 12 novembre 2000. Elle a également demandé que la cour impose une mise à l'épreuve de trois ans avec obligation de soin. La représentante du parquet a aussi réclamé une peine de huit mois avec sursis contre les trois médecins généralistes homéopathes qui avaient reçu Kerywan en consultation et sont poursuivis pour "non-assistance à personne en danger". En consultant plusieurs médecins, les parents de Kerywan ont pratiqué, selon l'avocate générale, "un nomadisme médical" pour tenter d'échapper à un signalement. Leur méthode : ne livrer que des bribes d'information à chaque fois pour ne pas éveiller les soupçons. Ils auraient agi de la même manière avec leur environnement familial. Mais, pour Mme Séry-Baudry, les faits reprochés "sont très simples et avec du bon sens, on doit pouvoir s'en sortir" . "Peu importe qu'ils aient fait partie d'une secte, a-t-elle poursuivi, évoquant le fait que les époux Boucher étaient adeptes de la kinésiologie, une pratique qui prétend soigner les maux de l'âme en faisant travailler les muscles. La question est de savoir si oui ou non ils ont privé leur enfant de soins et d'aliments." Et pour elle, la réponse est indubitablement affirmative. D'abord, Kerywan n'a pas bénéficié du suivi médical auquel il aurait dû être soumis, étant donné son état de santé. Ensuite, il n'a pas été nourri comme il l'aurait fallu par ses parents qui, eux-mêmes, se présentent comme végétaliens.

Laïcité

Ecole, la dérive intégriste. Le point 13/01/05 - N°1687 - Le fondamentalisme religieux menace l'école républicaine. Un rapport de l'Inspection générale datant de juin 2004 et rendu public cette semaine constate la dérive en cours dans certains établissements partout en France. Aucune matière n'est épargnée : en EPS, des garçons refusent de se baigner « dans l'eau des filles ». En lettres, « Tartuffe », « Madame Bovary » ou « Cyrano » sont considérés comme inconvenants. En sciences de la vie et de la terre, la théorie de l'évolution est contestée. L'enseignement du fait religieux, conçu pourtant comme une réponse à l'intolérance, est difficile : des élèves déniaient à leur enseignant le droit de lire le Coran, un père refuse qu'on parle de Jésus à son fils. Devant ces phénomènes, la réponse de l'institution est, selon les inspecteurs, trop souvent le déni : les recteurs et les chefs d'établissement, mal informés, laissent les professeurs en première ligne ; certains résistent, d'autres « sombrent dans le relativisme ». Le rapport de l'Inspection générale constate pourtant que « les dérives les plus graves » ont lieu là « où sont passés des compromis avec des adversaires prompts à utiliser toutes les failles ». Interrogé sur ce rapport, François Fillon a promis un « texte pour aider les enseignants à éclairer les élèves sur le fait religieux ».

Douste-Blazy a signé une circulaire sur la laïcité à l'hôpital
PARIS, 4 mars 2005 (AFP) - Une circulaire relative à la laïcité dans les établissements de santé a été signée le mois dernier par le ministre de la Santé Philippe Douste-Blazy et diffusée auprès des agences régionales d'hospitalisation et des responsables des hôpitaux publics. "Tout prosélytisme est interdit", affirme le texte, qui ajoute qu'"il convient de veiller à ce que l'expression des convictions religieuses ne porte pas atteinte à la qualité des soins", à "la tranquillité des autres personnes hospitalisées" et "au fonctionnement régulier du service." Du côté des soignants, la circulaire affirme le "principe de neutralité", ce qui implique que "les patients ne puissent douter de la neutralité des agents hospitaliers". S'agissant des droits du patient, la circulaire stipule que "le malade a le libre choix de son praticien et de son établissement de santé ainsi que le droit d'information et de consentement aux soins", ce "en dehors des cas d'urgence". Ce libre-choix est exercé par le malade et "non par un parent, un proche". Toutefois, ce libre choix "ne peut aller à l'encontre d'un tour de garde des médecins" ni "ne doit pas perturber la dispensation des soins, compromettre les exigences sanitaires, voire créer des désordres persistants".

Le darwinisme est parfois contesté dans les salles de classe françaises
LE MONDE, 26.04.05 - La lutte contre le darwinisme n'est pas une spécialité nord-américaine. Elle essaime parfois aussi dans les salles de classe françaises. "J'ai eu l'occasion d'assurer des travaux personnels encadrés -TPE- en lycée sur l'évolution. Il était clair que les élèves avaient puisé sur Internet des éléments du Discovery Institute", témoigne Guillaume Lecointre, professeur au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Pour Guillaume Lecointre, les thèses défendues par le Discovery Institute constituent le prototype d'une nouvelle "désinformation instruite" qui prend le relais des formes anciennes de créationnisme. Le chercheur français détaille les ressorts de cette désinformation dans un ouvrage collectif récent (Les Matérialismes et leurs détracteurs, Syllepse, 800 p, 33 €). Voir : <http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosevol/decouv/articles/chap1/lecointre1.html>. Corinne Fortin, professeur en sciences de la vie et de la Terre au lycée de Torcy (Seine-et-Marne), estime que, ces dernières années, "les idées créationnistes ont pris plus de poids". Auteure, en 1993, d'une thèse consacrée à l'enseignement de l'évolution, elle dit ressentir les effets du fondamentalisme religieux.

Légionnaires du Christ

Le père mexicain Alvaro Corcuera nouveau président des Légionnaires du Christ
ROME, 24 jan (AFP) - La congrégation religieuse des Légionnaires du Christ a élu la semaine dernière à sa tête le religieux mexicain Alvaro Corcuera, 47 ans. Recteur du collège supérieur des Légionnaires du Christ à Rome depuis 1987, le père Corcuera succède à son compatriote, le père

Marcial Maciel Degollado, 84 ans, fondateur de la congrégation en 1941, et qui a souhaité laisser cette charge à un autre après l'avoir exercée pendant 64 ans.

Hommage du pape au fondateur des Légionnaires du Christ, accusé de pédophilie
CITE DU VATICAN, 31 jan 2005(AFP) - Le pape Jean Paul II a félicité lundi le père mexicain Alvaro Corcuera, 47 ans, pour son élection à la tête des Légionnaires du Christ, une congrégation ultra-conservatrice proche du Vatican et rendu hommage à son fondateur, accusé de pédophilie. Fondée en 1941 au Mexique, La Légion du Christ est aujourd'hui établie dans 20 pays, revendique 500 prêtres (Légionnaires), 2.500 séminaristes et 65.000 membres et gère 12 universités. Mais son image est tachée par les accusations de pédophilie portées contre le père Maciel par certains de ses anciens membres qui ont rejoint la Légion du Christ alors qu'ils étaient enfants. Marcial Maciel récuse les accusations qui remontent aux années 50. Les plaignants expliquent leurs accusations tardives -1997 pour les premières- par la difficulté de rompre le silence, règle d'or des légionnaires. Officiellement, le père Maciel "a décliné sa réélection". D'après les experts, le Vatican, soucieux de préserver l'image de la congrégation, a fait pression pour qu'il cède la place. Son successeur a été élu le 20 décembre.

Benoît XVI inspire peu d'espoir aux victimes du chef de la Légion du Christ. MEXICO, 6 mai 2005(AFP) - Les victimes présumées d'agressions pédophiles du fondateur des Légionnaires du Christ, le Mexicain Marcial Maciel, protégé de Jean Paul II, ont peu d'espoir de voir Benoît XVI leur rendre justice et affirment que le cardinal Joseph Ratzinger a longtemps étouffé l'affaire. Le père mexicain Alberto Athié est devenu le porte-drapeau des plaignants -huit anciens membres de la congrégation ultraconservatrice- et dit avoir alerté en 1999 le cardinal Ratzinger. "L'évêque (mexicain) Carlos Talavera a remis personnellement ma lettre à Ratzinger", a affirmé à l'AFP Alberto Athié. Une lettre relatant des témoignages contre Marcial Maciel, notamment les confessions de Juan Manuel Fernandez Amenabar, recueillies par M. Athié peu avant sa mort, en 1995. D'après Alberto Athié, Joseph Ratzinger a répondu à Carlos Talavera, après avoir lu la lettre, qu'il s'agissait d'un "cas délicat qui ne pouvait pas être traité car Marcial Maciel était un bon ami de Jean Paul II, qu'il avait apporté à l'Eglise de nombreuses vocations et des biens". Alberto Athié dit avoir ensuite été victime de pressions de la part des autorités ecclésiastiques qui l'ont contraint à renoncer à son sacerdoce en 2003. Le dossier a cependant été rouvert fin 2004 et un enquêteur du Vatican a été mandaté au Mexique, où vivent les accusateurs de Maciel. "L'important c'est de voir ce que va faire Ratzinger avec le résultat de l'enquête", relève une des victimes, José Barba, qui se dit "sceptique" quant à une action du Vatican et redoute un "simulacre de justice". José Barba, aujourd'hui professeur de l'Institut technologique de Mexico, victime d'abus sexuels à l'âge de 10 ans, a confié à l'AFP qu' "environ 200" autres séminaristes ont été traumatisés par des abus sexuels subis lors de leur passage dans la Légion. Marcial Maciel, 85 ans, est accusé d'avoir sodomisé ou masturbé huit jeunes séminaristes entre 1940 et 1960.

Miviludes

Rapport Miviludes. PARIS, 22 mars 2005 (AFP) - Les manifestations de dérives sectaires ont été moins apparentes en 2004 mais ont gagné en diversité et complexité, estime la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) dans son rapport annuel publié mardi. "Sans être à l'abri de poussées délirantes imprévisibles, notre société paraît mieux protégée que d'autres des débordements", estime le président de la Miviludes Jean-Louis Langlais. Le rapport met cette année l'accent sur le "risque sectaire" qui pèse particulièrement sur les mineurs. Quelque 1.200 enfants instruits dans leurs familles et dont on peut estimer que 10 à 20% subirait une "instruction sectaire". Parmi les évolutions récentes, le rapport met en exergue le développement de microstructures comme le groupe Néo-Phare (secte apocalyptique) dont le gourou Arnaud Mussy a été condamné en novembre dernier à trois ans d'emprisonnement avec sursis à Nantes, mais aussi un "essaimage" de sectes plus anciennes et plus connues comme les adeptes de Ron Hubbard ou de Moon. Leurs adeptes, remarque la Miviludes, "peuvent être amenés à diffuser aujourd'hui leurs enseignements sous d'autres formes et avec d'autres appellations". Une autre évolution mise en évidence, celle du "réseau" : le groupe n'est souvent constitué que de quelques individus isolés mais rapprochés par une "théorie" thérapeutique ou psychothérapeutique. Il en est ainsi, remarque le

rapport, des promoteurs d'un hallucinogène "naturel", l'ayahuasca, ou encore des partisans des méthodes du Dr Hamer, guérisseur allemand qui voit dans toute maladie la manifestation d'un "choc psychique intense".

Néo-Phare

3 ans de prison dont 6 mois fermes, requis contre le gourou du Néo-Phare. 07/06/2005. Trois ans d'emprisonnement dont six mois fermes ont été requis lundi devant la cour d'appel de Rennes contre le gourou de la secte apocalyptique Néo-Phare Arnaud Mussy, condamné en première instance à trois ans d'emprisonnement avec sursis. Le jugement est mis en délibéré jusqu'au 12 juillet. En novembre dernier, le tribunal de Nantes s'était appuyé sur la loi About-Picard du 12 juin 2001 pour condamner Mussy pour avoir « abusé frauduleusement de l'état d'ignorance et de faiblesse de plusieurs personnes en état de sujétion physique et psychologique ». Agé de 39 ans, Mussy, qui dit être le Christ, avait été poursuivi après le suicide, le 14 juillet 2002, de Jérémie, 29 ans, membre de la secte Néo-Phare, et la tentative de suicide de deux autres membres le même mois. L'avocat des parties civiles, a considéré que Mussy « est le responsable de la mort de Jérémie » pour avoir mis en oeuvre des « pressions répétées de nature à altérer le jugement » de la victime et des « techniques de déstructuration de la pensée ». Il a relevé que le prévenu n'avait pas manifesté « l'ombre d'un repentir ou d'un regret ». S'exprimant avec aisance, le prévenu a affirmé qu'il croyait toujours être Jésus. Sans emploi, il passe actuellement son temps, a-t-il expliqué, à « rédiger un évangile de 800 pages ». Interrogé sur la mort de Jérémie, qui s'est tué en se jetant sous une voiture, le prévenu a répondu: « On est éprouvé, mais nous avons un objectif divin et nous continuons sur notre voie ». « Jérémie était quelqu'un de joyeux, de drôle, qui adorait le sport et la vie avant de connaître ces gens-là », a déclaré en pleurs la soeur de la victime. « Il ne faut pas que ça arrive à d'autres », a-t-elle déclaré. Parmi la trentaine d'adeptes de la secte se trouvaient un médecin urgentiste du CHU de Nantes et des enseignants. M. Mussy avait prédit à plusieurs reprises l'apocalypse en 2002, défini par lui non pas comme la fin du monde mais comme l'entrée dans un monde nouveau annoncée par l'arrivée d'extra-terrestres. La perspective de ce monde avait conduit Jérémie, professeur d'éducation physique, à renoncer à son travail à temps plein et à contracter un prêt bancaire en pensant que la dette serait « de toute manière effacée », a rappelé l'avocat des parties civiles. « C'est sa femme de modeste condition qui est en train de payer », a-t-il regretté. <http://www.tageblatt.lu/edition/article.asp?ArticleId=35808>

New age

Les sectes sous influence «new age». LIBERATION / 14 janvier 2005. 1500 structures et 200 000 personnes recensées. Le paysage sectaire a évolué depuis la création de l'organisme interministériel antisectes, il y a huit ans. La Mission de vigilance de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) recense une centaine de mouvements actifs regroupant quelque 1 500 structures locales touchant près de 200 000 personnes. Elle observe « une évolution caractérisée par des groupes de plus en plus divers et atomisés. L'influence de la tendance new age n'y est sans doute pas étrangère ».

Paulo Coelho explique son retour au catholicisme. PARIS, 18 mai 2005 (AFP) - L'écrivain brésilien Paulo Coelho explique être revenu au catholicisme "après avoir essayé toutes sortes de démarches", dans un entretien publié par l'hebdomadaire catholique La Vie de jeudi. "J'ai essayé toutes sortes de démarches avant de comprendre que le bouillon de culture qu'on appelle New Age ne mène à rien", explique l'écrivain, au succès planétaire, interrogé à l'occasion de la sortie de son dernier roman, "Le Zahir". Best-seller de la littérature avec plus de 65 millions de livres vendus dans le monde entier, Paulo Coelho est notamment l'auteur de "L'alchimiste".

Nouvelle Acropole

Asie: l'Unicef demande à La Nouvelle Acropole de retirer un lien vers son site. PARIS, 20 jan 2005 (AFP) - Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) va adresser un recommandé à l'association Nouvelle Acropole pour lui demander de retirer de son site internet un lien qu'elle a

installé pour envoyer des dons à l'Unicef, a indiqué jeudi une porte-parole. Sur le site français de la Nouvelle Acropole, classée comme secte par un rapport parlementaire français, se trouve une icône dupliquée du site de l'Unicef intitulée "Séisme Asie du Sud" qui invite à "faire un don en ligne". En cliquant sur cette icône, l'internaute aboutit à un formulaire de dons de l'Unicef. La Nouvelle Acropole, fondée en 1957 et qui revendique plus de 10.000 adeptes dans le monde entier se définit comme une association culturelle et une école philosophique, mais certains experts la qualifient de secte à caractère néo-fasciste.

Petites sœurs mariales du Fils Bien-Aimé et du Paraclet

Lyon: le cardinal Barbarin dissout une association religieuse controversée. LYON, 18 mars 2005 (AFP) - Le cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon, a pris un décret mettant fin au statut d'"association privée de fidèles" dont bénéficiait jusqu'alors un groupe très controversé, les "petites sœurs mariales du Fils Bien-Aimé et du Paraclet", a indiqué vendredi le porte-parole du diocèse. Cette association religieuse, fondée à Rimont (Saône-et-Loire) au début des années 1980 par Tünde Szentes, une Hongroise qui se fait appeler Soeur ou Mère Myriam, a été souvent soupçonnée de dérives sectaires. En 1987, l'association, qui bénéficiait alors d'un agrément provisoire délivré par l'évêque d'Autun, passe en procès ecclésiastique, après que les parents de plusieurs jeunes femmes engagées dans cette association se soient plaintes des méthodes employées. En première instance, l'officialité du diocèse de Lyon avait reconnu que cette congrégation se livrait à des "atteintes à la liberté spirituelle" et à des "pressions morales". Mais Mère Myriam avait obtenu en 1991 que le même tribunal ecclésiastique déboute en appel les parents, au motif que leurs enfants étaient majeures. Des associations de lutte contre les mouvements sectaires, notamment l'association vie religieuse et famille (Avref) fondée par des parents de petites sœurs mariales, mais aussi des membres du clergé ont mis en cause son fonctionnement et ses pratiques. "J'ai signalé à l'autorité ecclésiastique le cas d'une demoiselle hongroise, dont les parents n'ont plus de nouvelles depuis 7 ans. Ils ne savent même pas si elle est en France", a indiqué le père Grégoire Fülöp, responsable de la mission hongroise dans le diocèse de Lyon. En 2003, Mgr Barbarin a chargé l'évêque auxiliaire de Lyon, Mgr Giraud, d'un examen des communautés bénéficiant dans le diocèse du statut d'association privée de fidèles, soit une quinzaine de groupes au total. "C'est dans ce cadre qu'a été pris le décret", a précisé le diocèse. Le décret interdit le port de l'habit religieux aux petites sœurs mariales dans les bâtiments dépendants du diocèse et une retraite spirituelle pour faire le point sur leur avenir a été proposée aux petites sœurs, selon le diocèse. Les parents craignent que l'association ne vive cette décision comme une persécution et cherche à emmener la trentaine de membres présents en France dans des maisons appartenant à l'association, à Mars et Saint-Jodard (Loire), vers leur antenne en Slovaquie.

Politique de Vie

Le tsunami, une opération militaire ! Site Politique de Vie 28.01. 2005. (Extraits) « Les médias, comme d'habitude, se foutent de notre gueule à tous à propos de cette "catastrophe" dite "naturelle" En clair : je ne réussis pas à croire au caractère "naturel" de la "catastrophe" du tsunami de Noël 2001. Oui, une opération militaire. Tout comme sont morts d'une opération militaire les Toulousains dans l'explosion de l'affaire AZF, les New-Yorkais du 9/11 ou encore les "suicidés" de l'OTS dans le Vercors. Car c'est bien là l'hypothèse à laquelle je commence très fort à croire. Il y a sur cette planète un certain nombre de types qui ont acquis une maîtrise certaine des jeux militaires avec l'anti-matière (les armes au plasma, si j'ai bien suivi). Du genre : canons au plasma en direction des astéroïdes, par exemple. Autrement dit, sans même aller jusqu'aux armes à plasma - pourtant, il faut bien aussi les essayer quelque part, celles-là, comme les bombes nucléaires ; et le fond des océans, justement, est le meilleur endroit après l'espace - une simple bombe nucléaire "classique" aurait parfaitement pu suffire à déclencher le séisme à l'origine du tsunami. »
<<Et si le tsunami n'était pas une catastrophe naturelle Christian Cotten - 07 01 05.htm>>

L'Église du Santo Daime absoute par la Cour d'Appel de Paris et l'Ayahuasca déclarée licite !

Site Internet de « Politique de Vie » 26.01.05 . (Extraits) Une belle victoire pour la liberté de conscience ! 26 janvier 2005 ó Christian Cotten : « À mon avis, la "secte" du Santo Daime est promise en France à un très bel avenir. Je m'y emploierai : l'Ayahuasca est, du point de vue du psychothérapeute que je suis, un produit psycho-actif de santé. Il est notamment utilisé au Pérou, par un médecin français, le docteur Jacques Mabit, pour aider les toxicomanes à sortir de leurs dépendances. De fait, ce produit permet des expériences d'expansion de conscience tout à fait saines et sans danger, à condition qu'il soit effectivement utilisé dans un cadre rituel strict et dans une démarche spirituelle sincère portée par une belle énergie : autrement dit, l'Ayahuasca et les traditions chamaniques qui l'utilisent constituent une voie saine d'utilisation de produits psycho-actifs, qui constitue à ce jour le meilleur antidote connu aux intoxications des drogues dures, sur un chemin d'élévation du niveau vibratoire de la conscience... évacuons un faux débat : l'Ayahuasca ne provoque pas d'hallucinations au sens psychiatrique du terme, mais des voyages intérieurs de la conscience, ce qui n'a strictement aucun rapport. La pratique des rituels chamaniques fondés sur la consommation de ce type de produits est une voie thérapeutique et spirituelle de grande qualité et mérite tout autant le respect que quantité d'autres pratiques spirituelles. À ce jour, grâce à la Cour d'Appel de Paris, la consommation rituelle de l'Ayahuasca dans le cadre de l'Église du Santo Daime (ou de tout autre groupe spirituel et thérapeutique) est désormais légalement et clairement autorisée dans notre pays ... Merci la 10ème chambre de la Cour d'Appel de Paris. Il y a encore dans ce pays des magistrats intègres et respectueux de la liberté individuelle. Les cloportes de la chasse aux sectes devront manger leurs chapeaux, en cette année 2005! »

<http://www.politiquedevie.net/Bellevictoirepourlalibertedeconscience.htm>

Raël

La secte des raéliens perd son procès contre le député Georges Fenech. VERSAILLES, 10 mai 2005 (AFP) - La cour d'appel de Versailles a confirmé le jugement rendu le 3 décembre 2003 par le tribunal de grande instance de Nanterre qui avait déclaré nulles les poursuites de la secte des raéliens contre le député UMP du Rhône Georges Fenech. La cour, dans son arrêt rendu le 14 avril, a confirmé "en toutes ses dispositions" le jugement de Nanterre en déclarant "nulle et sans effet" l'assignation délivrée par l'association raélienne à l'encontre de M. Fenech et de Nicolas de Tavernost, président du directoire de la société M6. La secte considérait que les propos tenus par M. Fenech au cours de l'émission diffusée par la chaîne M6 le 14 avril 2002 étaient "consécutifs d'injure publique envers un particulier". M. Fenech avait qualifié l'association raélienne de "groupement criminel". La secte devra payer à M. Fenech et à la chaîne M6, 4.000 euros.

Santé- Sectes

Belgique. Au secours, mon « psy » est un malade ! Le Vif/L'Express (Bruxelles) 25/03/2005. Des psychothérapeutes « autoproclamés » ou se réclamant de théories plus ou moins fumeuses attirent dans leurs filets de nombreux fidèles. De fait, nombre de ces victimes préfèrent le silence. Provisoirement, Marc de la Croix parle en leur nom : il fait partie de ces hommes et de ces femmes qui, après avoir suivi pendant des années des thérapeutes et des thérapies souvent à la mode mais fréquemment « déviantes », ont finalement ouvert les yeux. Il en est sorti, s'en est sauvé, refusant de se laisser gruger davantage, tant sur le plan moral que financier. L'Aide aux victimes de psychothérapeutes autoproclamés (AVPA), qu'il met sur pied actuellement (1). Comme prévient Guy Rouquet, président de « Psychothérapie vigilance » (2) « Chez certains psychothérapeutes, les pratiques sont détournées de toute finalité libératrice destinée à mener à l'autonomie de ceux qui les consultent. Ils construisent ainsi, autour de groupes à l'origine conviviaux, des forteresses assiégées.

1. AVPA, Tél. 080 86 32 26 ou 0474 341 985 ou mdelacroix@freegates.be

2. Les données et analyses des spécialistes français cités proviennent du site www.PsyVig.com

Le rapport 2004 de la Miviludes. Le Quotidien du Médecin du : 23/03/2005. Jean-Louis Langlais, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), a remis hier au Premier ministre le rapport 2004 de la mission. Etat des lieux et propositions sur le « Risque sectaire », dont certaines concernent la médecine. Le rapport fait d'abord le point sur les avancées législatives. La mission en retient deux pour l'année 2004 : la loi du 7 août 2004 sur la bioéthique d'une part, celle sur les psychothérapies d'autre part. Certaines pratiques de médecine parallèle, scandaleuses et inquiétantes, ont été signalées et sont donc surveillées par la Mission. Comme dans le Val-d'Oise, où un mouvement pseudoreligieux affirme que « le mal, donc la maladie, ne sont qu'une illusion », que « la maladie et la mort n'ont pu être créées par Dieu, donc elles n'existent pas » et « qu'il faut fuir les médecins avec horreur ». D'autres mouvements s'emploient à affirmer que le virus du sida n'est toujours pas déterminé, d'autres encore proposent des traitements à base de plantes hallucinogènes à des personnes droguées et alcooliques... Il a par ailleurs établi une fiche technique sur le refus de soins et de transfusion sanguine. Enfin, une circulaire d'orientation de la Dhos (Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins) relative aux axes prioritaires de formation des professionnels de santé pour 2006 devrait sensibiliser les établissements de santé aux précautions à prendre pour les « achats de formation ». La Miviludes attire également l'attention sur certains régimes alimentaires. Les régimes hygiénistes, notamment, qui sont proposés dans des maisons de jeûne, n'inquiètent que modérément la Mission lorsqu'ils s'adressent à des adultes. La situation devient franchement dangereuse lorsqu'ils concernent des enfants. Un bébé de 17 mois est mort des suites d'un régime végétalien. <<Le Quotidien du Médecin.htm>>

Belgique : transfusions sanguines et abus de faiblesse, bientôt des sanctions pénales

Le Soir 29-03-05 - Le député Philippe Monfils (MR, majorité) a réintroduit sa proposition de loi visant à réprimer « l'abus de faiblesse résultant d'une sujétion psychique ou physique » La proposition prévoit de punir tout abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse, soit d'un mineur, soit d'une personne vulnérable, en vue de l'obliger à un acte ou une abstention qui lui seraient gravement préjudiciables. Des dispositions qui permettraient, par exemple, de réprimer une secte qui interdirait à ses membres malades de bénéficier d'une transfusion sanguine. Punir ce genre de dérive, effectivement, précise Philippe Monfils, mais aussi toute menace, intimidation ou pression morale commise intentionnellement sur une personne vulnérable pour obtenir d'elle un acte ou une abstention.

L'homéopathie et la médecine anthroposophique ne sont plus remboursées en Suisse GENEVE, 3 juin 2005 (AFP) - Les caisses suisses d'assurance-maladie ne seront plus tenues dès la fin juin de rembourser cinq médecines alternatives dont l'homéopathie, a décidé le gouvernement suisse. Cette mesure concerne aussi la phytothérapie (santé par les plantes), la thérapie neurale (infiltration d'anesthésiques locaux), la médecine anthroposophique (méthode Steiner) et la médecine traditionnelle chinoise. En juillet 1999, ces cinq méthodes avaient été admises dans l'assurance maladie obligatoire à titre provisoire jusqu'au 30 juin 2005. Des experts mandatés pour évaluer ces médecines ont en effet estimé qu'elles n'étaient pas assez efficaces pour justifier leur remboursement. Il a aussi été annoncé que "dans les mois et les années à venir, toutes les prestations couvertes par l'assurance de base, en premier lieu les médicaments, seront réexaminées" selon des critères d'économie et d'efficacité.

Santo Daime, Eglise du culte éclectique du flux de lumière universelle

Santo Daime : 24 membres arrêtés en Italie. ROME, 18 mars 2005 (AFP) ó Italie. Une secte religieuse d'origine brésilienne, soupçonnée de trafic de stupéfiants à l'échelle internationale, a été démantelée dans le centre de l'Italie, a annoncé vendredi la brigade anti-mafia de la ville de Pérouse. Au terme d'une enquête qui a duré huit mois, un mandat d'arrêt a été émis vendredi contre 24 membres de l'organisation pseudo-religieuse "Santo Daime" ou "Ayahuasca", apparue au Brésil au début du 20^è siècle et dont le quartier général italien se trouve à Assise (centre). Les personnes interpellées sont de nationalités italienne, française, brésilienne et portugaise, selon la même source. L'enquête a également permis la saisie au cours des derniers mois de 40 litres d'une substance psychotrope hallucinogène nommée "dyméthiltriptamine" (DMT) considérée en Italie comme une drogue dure. Les enquêteurs ont par ailleurs confirmé que la drogue était destinée à être utilisée au cours des cérémonies religieuses du "Santo Daime". Selon la brigade anti-mafia, la figure principale de ce mouvement

spirituel est un Brésilien qui produit et transporte la DMT jusqu'en Europe. Celui-ci recevait à travers des messages électroniques des demandes d'adhésion du monde entier, pour lesquelles il fallait verser entre 15 et 30 euros. La participation à un rite du "Santo Daime" coûtait la somme de 45 euros aux adeptes du mouvement mais la secte pratiquait des tarifs dégressifs, faisant payer 70 euro deux sessions. Les réunions avaient lieu toutes les deux semaines environ.

Les adeptes français du Santo Daime absous. LIBERATION / vendredi 14 janvier 2005 - Accusés de trafic de stupéfiants en 2003, six membres du culte brésilien sont innocentés par la cour d'appel. Au rez-de-chaussée, Claude Bauchet est l'affable patron d'une PME de télécommunications. Mais au sous-sol de son entreprise parisienne, c'est à une communication plus ésotérique qu'il s'adonnait avec quelques amis. Ce père tranquille est également le représentant en France du Santo Daime, culte christiano-chamanique originaire du Brésil, qui compte plusieurs milliers de fidèles. En décembre 2003, six «daimistes» avaient été condamnés en première instance à des peines de quatre à dix mois de prison avec sursis pour trafic de stupéfiants. Car la particularité du Santo Daime est que ses adeptes se voient offrir en guise d'hostie une infusion hallucinogène dénommée ayahuasca. «Expansion de conscience bénéfique» et «vecteur de guérison» pour les uns, l'ayahuasca, consommée en Amazonie depuis des millénaires et qui se répand en Occident, était surtout pour le parquet un stupéfiant, puisqu'elle contient naturellement des traces de DMT, substance interdite en France. La cour d'appel de Paris n'a pas suivi le tribunal sur ce terrain, annulant hier son jugement, allant jusqu'à exiger la restitution de l'ayahuasca saisie. Une reconnaissance qui intervient après celles des juges espagnols, en 2001, et néerlandais, en 2003, et alors que d'autres procès sont en cours aux Etats-Unis, en Australie et en Allemagne. L'affaire démarre il y a six ans lorsque, inquiète pour son fils, la mère d'un jeune adepte porte plainte. «Loin d'être de doux illuminés», les «daimistes» seraient à l'en croire «dangereux» et «motivés par l'argent». Et d'évoquer des extorsions de fonds, des «filles "fournies" aux membres», mais surtout un fils «qui n'était plus en contact avec la réalité». «C'est un tissu de mensonges inventé de toutes pièces par mes parents», atteste l'intéressé qui a pourtant rompu les ponts avec ses anciens amis. Après plusieurs mois d'enquête, la police, elle, décide d'intervenir en novembre 1999. Les six responsables des groupes, dispersés à Paris et dans la Drôme, sont arrêtés, mis en examen pour «trafic de stupéfiants», «escroquerie en bande organisée» et «association de malfaiteurs». Les membres du groupe de Paris, dont Claude Bauchet, passeront trois semaines en prison. Claude Bauchet est venu au Santo Daime via la psychothérapie après la mort de sa mère. Le nom officiel de son culte est : **Eglise du culte éclectique du flux de lumière universelle**. La cour d'appel a suivi le raisonnement de la défense : en effet, arguait Me Ana Attalah, documents à l'appui, les autorités françaises réfléchissant actuellement à un classement comme stupéfiant de l'ayahuasca, cette substance ne saurait être déjà interdite. Pour combien de temps ?

Satanisme

Italie: deux membres d'une secte satanique condamnés. Le Nouvel Observateur 22.02.05 - ROME (AP) - Deux membres d'un groupe de hard-rock italien qui avaient reconnu avoir participé à trois meurtres rituels sataniques, ont été condamnés à de lourdes peines de prison mardi. En revanche un troisième accusé a été acquitté. Andrea Volpe, Pietro Guerrieri et Mario Maccione avaient avoué avoir pris part en 1998 aux meurtres de Chiara Marino, 19 ans, et de son petit ami Fabio Tollis, 16 ans, dans une forêt près de Milan. Cinq autres membres de la secte seront jugés en juin. Volpe, considéré comme le cerveau des meurtres rituels a écopé de 30 ans de prison, soit 10 ans de plus que les réquisitions. Guerrieri devra de son côté purger une peine de 16 ans alors que Maccione, qui selon les autorités a joué un rôle secondaire dans ces crimes, a été acquitté. La mère de Chiara, Lina Marino s'est indignée que le parquet n'ait pas demandé la prison à vie. «Ce sont des tueurs. Ce n'est pas juste», a-t-elle déclaré. L'accusation avait requis des peines de prison modérées car les accusés ont coopéré avec les enquêteurs et exprimé des remords. Lors du troisième meurtre commis en janvier 2004, Mariangela Pezzotta, la petite amie de Volpe, avait été blessée par balle et brûlée vive. L'affaire avait conduit à la découverte des restes de Marino et Tollis. Les membres de la secte sont également accusés d'avoir poussé un garçon à se suicider. Ce jugement survient alors que l'on s'inquiète en Italie de pratiques sataniques ou occultes qui ont tendance à se répandre chez certains jeunes.

A Milan, les "bêtes de Satan" sacrifiaient leurs amis. LE MONDE 16.01.05 - Huit jeunes Milanais accusés d'avoir sauvagement assassiné trois de leurs amis et poussé un quatrième au suicide ont-ils agi sous l'influence du diable ? Pour le défenseur, qui y voit une circonstance atténuante, seule une "inspiration démoniaque" a pu conduire ce groupe de sept garçons et une jeune fille à commettre des crimes aussi barbares. Les "bêtes de Satan" - nom du groupe auquel appartenaient ces jeunes, âgés aujourd'hui de 23 à 30 ans - ont reconnu, pendant l'instruction, être liés par un pacte diabolique. C'est dans le cadre d'un rituel sectaire qu'ils auraient accompli le "sacrifice" de leurs amis, à la fin des années 1990. L'affaire a éclaté, il y a un an, avec la découverte du corps, à demi enterré dans un jardin, près de l'aéroport de Milan-Malpensa, d'une jeune femme de 27 ans, Mariangela Pezzota. Elle était l'ancienne petite amie d'Andrea Volpe, 27 ans, considéré comme le gourou des "bêtes de Satan". Ce passionné de musique heavy metal avait créé un groupe de rock, Circus of Satanis, autour duquel gravitaient tous les protagonistes de l'affaire. C'est à la sortie d'un concert que le chanteur du groupe, Fabio Tollis, et son amie Chiara Marino, alors âgés de 16 et 19 ans, avaient été vus pour la dernière fois, un soir de janvier 1998 à Milan. Six ans plus tard, leurs corps ont été retrouvés dans un bois proche des pistes de Malpensa. Les deux adolescents avaient été achevés à coups de couteaux et de pelle. Les détails ne manquent pas, Andrea Volpe a choisi de se repentir et ses complices ne nient pas les faits. La justice attribue aussi aux "bêtes de Satan" le suicide d'un autre de leurs camarades, Andrea Bontade, lancé à 180 km/h au volant de sa voiture sous l'emprise d'un cocktail d'alcool et de drogue. Lors de l'audience préliminaire, les accusés ont soutenu sans émotion apparente, et sans exprimer de regrets, le regard douloureux et accusateur des parents de leurs anciens amis et camarades de classe.

Des peines de 20 et 16 ans de prison requises pour les "bêtes de Satan". ROME, 21 fév (AFP) - Des peines de 20 et 16 ans de prison ont été requises lundi contre deux Italiens membres d'un groupe satanique jugés près de Milan (nord) pour trois meurtres et incitation au suicide, a-t-on appris de source judiciaire. La multiplication des pratiques satanistes a conduit le Vatican à organiser des séminaires de formation pour les prêtres. Il y a environ 400 prêtres exorcistes en Italie. Face à eux, des milliers de mages, sorciers, gourous et autres adeptes des sciences occultes, des rites antiques et des expériences mystiques. Il y aurait en Italie un millier de sectes s'adonnant au culte de Satan, affirme un groupe de parlementaires qui suit ce problème.

Sectes: un rapport s'alarme de la progression du satanisme en France. PARIS, 22 mars 2005 (AFP) - Le rapport annuel de la Miviludes, présenté mardi par son président Jean-Louis Langlais, s'alarme de "une progression sensible des dérives satanistes en France qui ont pu se manifester dans un certain nombre de profanations". La mission met en garde contre "une mouvance très présente sur le réseau internet et qui, pour recruter de nouveaux adeptes, profite de la vague gothique, posture esthétique très +tendance+ en faveur chez les adolescents". Dominique Bitton, qui a conduit une étude pour la Miviludes sur les sites gothiques de l'internet, a souligné les "liens diffus" entre gothisme et satanisme, remarquant que "nombre de sites gothiques ont des passerelles aboutissant à des sites beaucoup plus radicaux". M. Langlais a néanmoins mis en garde contre les "risques d'amalgames" concernant la mouvance gothique, soulignant qu'il convenait de n'être "ni trop alarmistes ni naïfs".

Faut-il avoir peur des gothiques ? Le point 02/06/05 - Héritiers du romantisme noir du XIXe siècle, ces ados déguisés qui aiment Baudelaire et les piercings se retrouveront le 14 juin à Bercy pour le concert de leur idole Marilyn Manson. Né sur les cendres du punk au début des années 80, popularisé dans l'Angleterre thatchérienne par la musique des Cure et remis au goût du jour par Marilyn Manson, le mouvement gothique est aujourd'hui en pleine expansion dans la jeunesse française. Faisant référence au romantisme noir du XIXe siècle, basé sur un intérêt pour ce qui a le don d'effrayer la société bien pensante, et par-dessus tout la mort, ces héritiers de Baudelaire et de Lautréamont professent une forme de contestation à la fois apolitique et areligieuse. Qu'ils s'habillent de noir, portent des crucifix et organisent des pique-niques entre amis dans les cimetières ne veut donc pas dire qu'ils s'intéressent à l'au-delà. Bien au contraire, ils ont tendance à être sans illusions de ce côté-là. Pour beaucoup, elle serait là, l'explication de la vogue actuelle pour la culture gothique. À écouter leur musique, à fréquenter les lieux où ils se rassemblent, à parler avec eux, on découvre une sorte d'aristocratie reposant sur l'exacte inversion de ce qui est en vogue dans le monde extérieur. Face à la

pop sirupeuse servie sur les ondes, ils plébiscitent des groupes à la musique rugueuse, rock et industrielle, aux paroles hantées par le couple Eros et Thanatos et la nostalgie d'un paradis perdu, et dont le nom seul suffit à inquiéter : Cradle of Filth, « berceau de l'obscénité », Nine Inch Nails, « des ongles de 22 centimètres », ou Sopor Aeternus, « Sommeil éternel ». Face à la norme, ils revendiquent le teint de nacre, le muscle plat et le noir absolu, qu'ils trouvent « austère, mais raffiné ». Le milieu gothique est extrêmement élitiste. Et si l'on trouve plusieurs sortes de gothiques (du goth romantique au goth fétichiste en passant par la « loli-goth », ou Lolita gothique), il suffit de se rendre dans l'une de leurs boutiques spécialisées, comme Le Grouft ou Darkland, pour comprendre que le gothique est plutôt aisé. A 200 euros la paire des indispensables New Rock, on est en effet très loin du punk qui rafistolait à l'épingle à nourrice des vêtements trouvés dans les décharges. « Sociologiquement, le gothique est issu de la classe moyenne supérieure », témoigne le patron du Kata-Bar en observant que, « chez nous, on va d'ailleurs au moins jusqu'au bac, et qu'on est plutôt doué dans les disciplines littéraires et les sciences humaines ». Seb, 18 ans, porte autour du cou un « Baphomet ». Appelée aussi « pentagramme inversé », cette étoile à cinq branches est souvent associée au satanisme théorisé par le « Pape noir » Anton La Vey, créateur de l'Eglise de Satan le 30 avril 1966, qui promet de saper toute idée d'égalité entre les hommes. Seb en a-t-il entendu parler ? « Bien sûr, répond-il, mais je ne suis pas un de ces connards de satanistes ! Profaner les tombes, quelle idée ! Satan, pour moi, c'est davantage l'idée de vivre en étant son propre maître. Parce que ça veut dire "l'adversaire de Dieu", et que je ne crois pas en Dieu. » Même interprétation chez Guillaume, 21 ans, qui vient à l'interview et porte tatoués sur l'avant-bras de mystérieux signes kabbalistiques. « C'est de l'Enochian, explique-t-il, une langue secrète qu'on trouve dans la « Bible satanique » de La Vey, et qui date d'avant l'araméen.

Inquiétude autour de la montée du satanisme, souvent lié au néonazisme. PARIS, 17 fév 2005 (AFP) - "Aujourd'hui érigé en phénomène de mode et filon commercial, le romantisme noir dont les adeptes du diable représentent la frange extrême et la plus subversive devient plus qu'une simple +tendance+, un emblème de génération", relève-t-on à la Miviludes. Si le mouvement gothique, libertaire et esthétisant, diffère du satanisme, il en reste "l'une des portes d'entrée privilégiées", souligne la mission. "Sur internet, le satanisme tisse sa toile": les jeunes sont attirés, via des entrées anodines, vers le commerce de la magie, des groupes sectaires, l'industrie pornographique ou surtout les organisations néonazies. L'inflation des profanations de cimetières et des faits divers troublants dont des suicides de jeunes ou le meurtre d'un curé alsacien en 1996 ont sonné l'alerte. "Il y a une accélération depuis cinq ans", pense Jacky Cordonnier, universitaire spécialisé sur les sectes depuis 25 ans. Il a vu se développer un mouvement fort différent du satanisme d'autrefois et son folklore de croix renversées. Jacky Cordonnier, comme Paul Ariès, qui vient de publier "Satanisme et vampyrisme, le livre noir" (Editions Golias), repèrent des signes montrant des liens avec le néonazisme. Le signe du bouc (auriculaire et majeur dressés) voisine avec le salut nazi (pouce, index, majeur dressés pour "IIIe Reich") dans certains concerts. Un groupe de rock s'intitule "Rahowa", acronyme anglais de "guerre sainte raciale". Dans des cimetières profanés, l'inscription "14-18"évoque en fait "les 14 mots" de l'américain David Lane ("Nous devons sécuriser l'existence de notre peuple et le futur des enfants blancs") et "Adolf Hitler" (1 et 8 selon la place des initiales dans l'alphabet). Des mouvements s'installent depuis les années 1970, appuyés sur des réseaux d'extrême-droite et l'ancien mouvement skinhead. Tout vient des Etats-Unis, où l'Eglise de Satan est fondée en 1966 --le 30 avril, date de la mort d'Hitler-- par Anton LaVey (1930-1997), auteur de la "Biblesatanique" et conseiller sur le film "Rosemary's Baby" de Roman Polanski. Michael Aquino, officier des Marines, scissionnera en 1995, en fondant le Temple de Seth. "Les jeunes sont chassés comme du gibier, c'est extrêmement organisé depuis les Etats-Unis, par l'internet, la musique, la presse", assure M. Cordonnier. "L'idéologie derrière, c'est d'arriver à une société où l'homme a pu se libérer de tous ses tabous et peurs et où les faibles seront éliminés". Selon lui, la France, la plus touchée en Europe après l'Italie où vient de commencer le procès pour meurtres de huit satanistes. "LaVey a eu l'idée d'utiliser l'occultisme pour passer en contrebande des valeurs inacceptables", observe de son côté M. Ariès. "Un jeune ne peut se dire néo-nazi mais peut se dire sataniste ou vampiriste, mieux: vampyrisme avec un +y+". En France, il a recensé une cinquantaine de groupes, dont l'Ordre des Neuf Angles et son rituel de messe noire autour d'un original de "Mein Kampf".

Scientologie

Tom Cruise initie ses distributeurs à la scientologie. LE MONDE 30.03.05 - Tom Cruise a organisé des visites éducatives de l'Eglise de scientologie, dont il est membre, pour les distributeurs de son prochain film, War of the Worlds (La Guerre des mondes). La porte-parole de l'acteur, Lee Anne De Vette, qui est sa soeur aînée, l'a confirmé au Monde. Réalisé par Steven Spielberg, le film est une adaptation du classique de science-fiction de H. G. Wells. "On pose beaucoup de questions sur l'Eglise de scientologie à mon frère et à ceux qui distribuent ses films", explique Mme De Vette, elle-même membre de l'Eglise, comme les deux autres soeurs et leur mère "Au lieu de répondre lui-même, Tom a organisé une première visite de l'Eglise de scientologie de Bruxelles pendant la tournée de presse du film Collateral. Ce fut bénéfique pour les gens du marketing." Tom Cruise a récidivé en janvier et invité une vingtaine de responsables internationaux de la distribution d'UIP, réunis à Los Angeles pour établir le plan de marketing de War of the Worlds, à visiter les immenses locaux de l'Eglise dans le quartier d'Hollywood. En plus de la star de Mission Impossible, la scientologie a recruté des célébrités du show-biz comme John Travolta, Chick Corea, Julia Migenes-Johnson ou Ann Archer.

Sri Lanka : la scientologie s'attribue le mérite des aides apportées par les italiens. La protection civile italienne: "Ils se sont attribué le mérite de nos tentes!" Corriere della Sera, 18.1.2005 (l'original peut être lu ici: <http://archivio.corriere.it/archivio/form.jsp> . TRADUCTION (non officielle) : "Je ne pouvais en croire mes oreilles! cette italienne, qui se disait scientologue, - une organisation que je ne connais pas - a affirmé auprès du maire de Galle que la tente où étaient logés les gens évacués était le fruit de leur travail! Quoi? Mais c'est nous, la Protection civile italienne, qui avons fait le travail. J'ai fait remarquer ceci au chef de l'opposition sri-lankaise, Ranil, avec qui je faisais la tournée des zones dévastées. C'est le début de ce que raconte Mrs. Franca Nieri, de Toscane, propriétaire d'une usine de chaussures dans la capitale de Ceylan. C'est tout à fait anormal que la scientologie tente de s'approprier le travail d'assistance effectué par le Ministère dans cette zone, ajoute avec indignation le chef de la protection civile italienne Marco Agnoloni, responsable de la protection civile pour le Sri-Lanka méridional. "On est arrivés là pour sauver nos compatriotes après le 28 décembre", se souvient Marco Agnoloni. Le 30, notre système médical de pointe commençait et nous avons examiné quelques 3000 personnes jusqu'ici (17 janvier). Le 31, on a monté nos tentes, servant à loger désormais environ 1000 personnes, catholiques, bouddhistes, musulmans et hindous. Vers la fin de l'année, on a vu débarquer trois turinois, deux gars et une fille. La fille, ouvertement scientologue, arrive à devenir la "secrétaire" du maire de Galle, Mohamad Ariff. Bon, dit Mozzo, d'accord. Les problèmes commencent le dimanche 16, dans une réunion à la mairie, avec les reporters locaux et en présence du chef de l'opposition Ranil Wickremesinghe, de quelques adeptes scientologues, de deux pseudo-ouvriers de la Protection Civile, alors que Madame Franca, la représentante de la scientologie essaie de faire avaler que les tentes sont le travail de son "église". "Pour nous, c'était vraiment prendre un claque", sourit amèrement Roberto Fedeli, médecin. Quoi? On était là quelques heures après la catastrophe pour apporter de l'aide payée par l'argent donné par les italiens, et cette inconnue débarque et essaie de s'attribuer le mérite du boulot?"

Témoins de Jéhovah

Ex-témoin de Jéhovah dépressif menace de se faire exploser. ROME, 26 fév (AFP) - Un homme armé d'un pistolet et montrant des fils électriques qui sortaient de sa veste a menacé samedi de se faire exploser dans une salle à Rome où étaient réunis 2.000 membres de la secte des Témoins de Jéhovah, ont annoncé les médias italiens. Il a 35 ans, et il a été expulsé de la secte il y a un an environ.

Un père attaque les témoins de Jéhovah en justice suite au décès de sa fille. GRADY SEMMENS, CanWest News Service , The Gazette (Montreal) 23.02. 2005 (Traduction non offic.GEMPPPI). Iberta's Court of Queen's Bench. Un père attaque la société des témoins de Jéhovah et l'hôpital « Edmonton's Cross Cancer Institute » suite au décès de sa fille de 17 ans, Bethany Hughes, qui a refusé une transfusion sanguine vitale parcequ'elle était témoin de Jéhovah . Elle était atteinte d'une grave leucémie. Le père, ancien témoin de Jéhovah affirme que les témoins de Jéhovah sont responsables de

son décès. « Habituellement les parents témoins de Jéhovah cachent leurs enfants malades pour mourir et ils sont honorés dans la secte pour cet acte de piété consistant à refuser les transfusions sanguines » déclare le père de la jeune fille. <http://www.canada.com/montreal/montrealgazette/news/story.html>

Suicides de témoins de Jéhovah dépressifs en Albanie. Le Courrier des Balkans, 18.02.2005. Traduit par Mandi Gueguen. <http://www.balkans.eu.org/article5> . Le suicide d'une jeune fille de 11 ans, qui aurait été convertie par la secte des Témoins de Jéhovah, a ému l'opinion publique. On compterait 3200 Témoins de Jéhovah en Albanie, où ce groupe est légalement enregistré comme confession reconnue. Joana Rajdho, 11 ans, a été trouvée pendue dans la salle de bain de la maison familiale. La raison de ce suicide serait une discussion houleuse entre la fillette et ses parents au sujet de ses croyances dans la doctrine des Témoins de Jéhovah. Une autre fillette de 10 ans s'était suicidée quelques jours avant et, l'année dernière, une jeune fille de 22 ans, adepte des Témoins de Jéhovah et très malade, a refusé, jusqu'à sa mort, toute transfusion de sang, qui aurait pu lui sauver la vie, parce que sa foi le lui interdisait. Artan Duka représentant de la secte en Albanie, tout en niant son appartenance à leur mouvement, n'exclut cependant pas que des missionnaires des Témoins de Jéhovah, lors de leurs expéditions habituelles chez les particuliers, aient pu rencontrer la jeune fille. Les enquêteurs ont bien trouvé à son domicile des feuilles et des brochures exposant la doctrine de la secte. Il existe à Tirana 30 groupes de Témoins de Jéhovah.

Guy, 35 ans et Témoin de Jéhovah, est mort à l'hôpital. DERNIERE HEURE / Quotidien belge. Un refus mortel (10/02/2005). BRUXELLES Guillaume et Thérèse sont séparés depuis plus de 20 ans. Cela ne les empêche pas aujourd'hui de se battre ensemble pour obtenir la vérité sur la mort de leur fils. Guy avait 35 ans quand son coeur a cessé de battre à l'hôpital le 22 janvier 2001. «J'ai reçu un coup de fil pour m'annoncer la mort de mon fils. C'était un Témoin de Jéhovah», explique Guillaume qui tombait des nues. «On ne nous a jamais avertis que notre fils avait été hospitalisé», renchérit Thérèse qui indique que son fils était handicapé à 80%. «Physiquement, ça allait encore mais, mentalement, il avait l'âge mental d'un adolescent de 14-15 ans», expliquent les parents. Guy avait été hospitalisé pour des ulcères à l'estomac. Des ulcères qui ont tourné à l'hémorragie digestive. Dès son entrée à l'hôpital, il a manifesté son désir de ne pas recevoir de transfusion sanguine. Témoin de Jéhovah depuis une dizaine d'années, il appliquait ses convictions à la lettre. Les médecins ont acté son désir et Guy aurait même signé une décharge. «Mais ça, on ne l'a jamais vue», raconte Thérèse. Vu la gravité de son état, les médecins ont dû opérer pour découvrir l'origine des hémorragies et tenter de les stopper mais sans succès. Guy est tombé dans le coma et n'en est jamais sorti. Très rapidement, Guillaume porte plainte pour homicide involontaire et non-assistance à personne en danger. Il estime que les médecins ont commis une erreur on ne prévenant pas la famille de Guy. «Si on avait été prévenus, on aurait pu expliquer qu'il n'était pas apte à prendre une telle décision», indique Thérèse. Auquel cas, Guy aurait pu recevoir la transfusion qui lui aurait sauvé la vie. Car le médecin légiste Bonbled est formel dans son rapport d'expertise: «Le choix thérapeutique adéquat aurait compris une mesure de transfusion de sang ». En clair, le médecin est formel: refuser la transfusion était suicidaire. Le dossier judiciaire a suivi son cours. Deux médecins ont même été inculpés ainsi que deux membres du personnel infirmier. Mais fin du mois de janvier, la chambre du conseil a décidé qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre. Guillaume et Thérèse ont fait appel et ont déposé une autre plainte mais contre les Témoins de Jéhovah cette fois.

Pendant les vacances, certaines associations seront présentes pour répondre à vos besoins si vous êtes confrontés à des sectes ou à des cas de manipulations mentales. Vous pourrez recevoir la liste des associations et opérateurs membres du Réseau thématique d'échange (RTE) par email à gemppi@wanadoo.f

Vient de paraître : « Sectes, religion, santé »

Document GEMPPI 2005 - Une mine d'information (360 pages)

Sommaire :

ISBN : 2-9516334-3-2

Le concept de secte

Les sectes et les jeunes

La manipulation mentale

Comment repérer la manipulation mentale ?

Sectes et laïcité

Qu'est-ce qu'une religion ?

Les sectes à thématique religieuse (Science Chrétienne, Eglise du Christ de Boston, Pèlerins d'Arès, Enfants de Dieu, Eglise universelle de Dieu)

Les plus belles arnaques à la Bible

Eglises pseudo catholiques ne dépendant pas du Vatican

Les Témoins de Jéhovah

La Croix Glorieuse de Dozulé

Les Mormons

Alliance Universelle

Eglise de Pentecôte de Besançon, Pinkstergemeenten

Mouvement du Graal

Les sectes orientalistes (Sahaja Yoga, Shri Ram Chandra, Sai baba, Sri Chinmoy, Brahma Kumaris)

Les nouvelles religions au Japon (Plus de 50 articles sur des groupes : dont la Soka Gakkai, le Reiyukai)

Mahikari

Le Reiki

Le Zen Macrobiotique

Colloque européen de la FECRIS « Santé et emprises sectaires » à Marseille

Les Faux souvenirs induits (FMS) et psycho sectarisme

Kryeon, Enfants indigo et EMF balancement

Méthode Hamer et psycho généalogie

La Kinésiologie et Lou Pitchoun (aujourd'hui « Terre enfant »)

Liste des 173 sectes du rapport parlementaire de 1995



L'auteur :

Historien des religions, membre du Comité de Direction de l'IFER Institut de Formation pour l'Etude et l'Enseignement des Religions, ancien président de l'ADFI Deux Savoies-Isère, vice président du GEMPPI, **Jacky Cordonnier** est confronté quotidiennement dans son travail aux montées des fondamentalismes et des intégrismes religieux qui font le lit des sectes se nourrissant comme elles aux mêmes sources, **l'exploitation de la souffrance, de la misère humaine mais aussi de l'ignorance, de l'inculture.**

Prix : 20 € (+ 4 € de frais d'envoi). Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de GEMPPI. Adresse : GEMPPI BP 30095 13192 Marseille Cedex 20